

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 AVRIL 2025**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le 7 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

présents : 11 représentés : 11 votants : 11
Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2025

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, , Monsieur Roger CHARVIN, Madame Monique DA COSTA, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX, Henri DUC, Madame Delphine HUGOT, Messieurs Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET.

Excusés :

Absents : Monsieur Mathieu GASCARD, Madame Martine SUNDBERG.

ORDRE DU JOUR :

- Transfert de voirie dans le domaine public communal
- Nominations adjoints au Maire
- Désignation des zones d'accélération des énergies renouvelables (loi APER)
- Adhésion à la convention unique du Centre de Gestion de la Drôme
- Subvention 2025 Cantine scolaire
- Réajustement Subvention City stade

- Informations diverses
 - Nommer conseiller : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
 - Parking randonnée St Martin
 - Le Point Jeune de La Baume d'Hostun

Monsieur Benoit VILLARD a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 MARS 2025
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Parole au public : La famille RUIZ-COURTIAL à reçu plusieurs dons suite à l'incendie qu'ils ont vécu. Cette solidarité les a amenés à une réflexion : proposer une zone de gratuité sur Hostun afin de rassembler les dons (objets que les hostunois n'utilisent plus) pour des échanges solidaires. Cette initiative a été créée sur la commune de Peyrus.

Une communication va être faite pour connaître l'avis de la population sur ce projet.

Transfert de voirie dans le domaine public – Les Jabelins

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite régulariser la situation des voies routières et piétonnes du quartier Les Jabelins restées privées en les incorporant dans son domaine public et ainsi permettre leur affectation perpétuelle à la circulation publique.
Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'engager cette procédure

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Nominations adjoints au Maire

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la démission d'une adjointe et sachant que les différents projets en cours nécessitent un investissement en temps et en personne très important sur les missions qui lui étaient confiées, il convient d'élire en remplacement un nouvel adjoint au Maire.

De ce fait, Madame HUGOT épouse GICQUEL est élue 4^{ème} adjointe au Maire et par conséquent Madame DA COSTA Monique devient 3^{ème} adjointe au Maire.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Désignation des zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire prend la parole :

Suite à l'enquête publique présentée à la population et tenue du 3 au 16 mars 2025

Un avis favorable aux panneaux photovoltaïques sur les toitures sur l'ensemble du village, excepté dans le périmètre de Site Patrimonial Remarquable ainsi qu'un avis favorable aux panneaux photovoltaïques au sol sont proposés à l'assemblée.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Adhésion à la convention unique du Centre de Gestion de la Drôme

Afin de faciliter les différentes démarches avec le Centre de Gestion de la Drôme, il est nécessaire d'adhérer à cette convention.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Subvention 2025 – Cantine scolaire

Comme toutes les années, Bruno VITTE indique qu'afin de financer le fonctionnement de cette association, il est nécessaire de lui octroyer 5 600 € au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Réajustement Subvention City Stade

Monsieur le Maire présente à nouveau le projet et les devis estimatifs.

La municipalité sollicite une subvention auprès de l'Agence National des Sports.

De ce fait, il convient donc de réajuster la délibération du 25 novembre 2024.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations et sujets divers

-Commission intercommunale pour l'Accessibilité : Henri DUC est nommé

-Parking randonnée St Martin : Une commission est désignée pour avancer le projet

-Point Jeune La Baume d'Hostun : Un Point Jeunes, c'est l'endroit qui permet aux jeunes de nos communes de s'aérer la tête, se poser avec ses amis, profiter de jeux de société, consoles, livres, discuter de ses projets et les réaliser avec l'aide des animateurs.

-Recours Boulogne : Les requérants abandonnent la procédure engagée. La municipalité émet une suite favorable à cette décision. Toutefois, les frais de dédommagement sont maintenus permettant ainsi de compenser les frais d'honoraires de l'avocat.

-Noues lotissement Les Marnes : La commune assure l'entretien des noues. A cet effet un forfait est octroyé par l'agglomération aux communes qui maintiennent l'entretien. La demande de financement est en cours.

-Parc du Vercors : La commune d'Hostun est adhérente à la charte du Parc du Vercors depuis quelques jours.

-Fibre optique : L'entreprise mandatée pour les travaux annonce que la commune sera desservie en fibre optique d'ici fin avril, début mai.

La séance est levée à 21 heures 15.

Prochaine réunion le lundi 26 mai 2025 à 19h00
--